

# **COMMUNE DE BEURE**

## **Etudes préalables à la réalisation d'un quartier d'habitation sur le site « la Rappe »**

**Collectivité publique :** Mairie de Beure

### **Règlement de Consultation**

#### **DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**Le mercredi 19 septembre à 12 H 00**

## **ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché concerne la production des études préalables pour l'aménagement du quartier de la Rappe à BEURE.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Mode de consultation**

En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la présente consultation fait l'objet d'un marché passé selon la procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence.

### **2.2 Décomposition en lots et en tranches**

Le marché n'est pas décomposé en lots ni en tranche.

### **2.3 Variantes - Options**

Aucune variante ne sera acceptée.

Le marché ne comporte pas d'option.

### **2.4 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Particulières**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières à l'exception de la note méthodologique visée au CCAP et définie à l'article 8 du CCTP.

### **2.5 Modification de détail au dossier de consultation**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.6 Durée du marché**

L'étude se déroulera sur une période maximum de 4 mois, hors phase de validation par la Commune.

## **2.7 Délai de validité des offres**

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.8 Mode de règlement**

Par mandat administratif.

## **2.9 Date limite de remise des offres**

Le mercredi 19 septembre à 12 H 00

# **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

Le marché est conclu dans l'unité monétaire Euro.

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

**Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra les pièces suivantes :**

### **3.1 Pièces relative à la candidature :**

- **Nouvel imprimé DC 4 (avril 2007) joint :** lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants. Chaque cotraitant devra fournir l'ensemble des pièces énumérées au présent point.
- **Nouvel imprimé DC5 (avril 2007) joint :**

**Cet imprimé DC5 sera accompagné notamment de la liste des références des 3 dernières années des prestations similaires avec indication des collectivités concernées et de la mission effectuée.**

Cet imprimé comprend toutes les informations et documents à fournir par le candidat concernant le redressement judiciaire.

Il contient également les déclarations et attestations sur l'honneur que le candidat doit établir en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics pour justifier qu'il n'est pas frappé par les interdictions de soumissionner aux marchés et accords – cadres définies conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2005.649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines

personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics et de l'article 29 de la loi n° 2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il liste enfin tous les documents et renseignements demandés en application de l'article 45 du Code des Marchés Publics, permettant d'évaluer l'expérience du candidat ainsi que ses capacités professionnelles, techniques et financières, par rapport à la prestation à réaliser, sachant qu'il peut prouver ses capacités par tout moyen (dont notamment qualifications, références, certificats de capacités, moyens humains et matériels, chiffres d'affaires... liste non exhaustive).

De plus, le candidat devra fournir les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à l'engager.

Les imprimés DC4, DC5 devront être complétés et signés par le candidat qui produira obligatoirement tous les documents auxquels ces imprimés font référence (notamment les documents de capacités).

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Le candidat présentera ces différentes justifications dans la présente enveloppe relative à la candidature.

Le candidat peut se prévaloir des capacités d'un sous-traitant pour satisfaire aux exigences du marché.

Lorsque la sous-traitance est envisagée, le candidat exigera de son sous-traitant les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés par le maître d'ouvrage. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités du sous-traitant pour l'exécution du marché, le candidat devra produire un engagement écrit du sous-traitant. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de refuser le sous-traitant proposé.

### **3.2 Pièces relative à l'offre :**

- **un acte d'engagement**, cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de chacune des entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché ; cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.
- **le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**, cahier ci-joint à accepter sans modification.
- **le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**, cahier ci-joint à accepter sans modification.

- la décomposition du prix global et forfaitaire.
- la note méthodologique (article 8 du CCTP).

#### **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres seront jugées sur le fondement des critères suivants pris par ordre décroissant d'importance :

♦ **Valeur technique au regard de :**

- note méthodologique
- maîtrise des études préalables à la réalisation de zones d'habitation et dans la conduite de zone d'habitation.

♦ **Critères financiers au regard de :**

- montant global
- prix moyen à la journée

#### **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront transmises sous plis cachetés. Elles ne pourront pas être transmises par voie électronique.

**L'enveloppe portera l'adresse et mentions suivantes :**

«**MARCHE : Etude préalables à la réalisation d'un quartier d'habitation sur le site la Rappe** »  
**Mairie**  
**51 r Besançon**  
**25720 BEURE**  
*Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis*

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessus et par tout moyen permettant de garantir la confidentialité. Elles pourront être remises contre récépissé à la même adresse qu'indiquée ci-dessus.

Elles devront parvenir à destination avant la date indiquée à l'article 2.9 du présent règlement de consultation. Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

**Mairie de Beure – Tél : 03 81 52 61 30 / fax : 03 81 51 55 53**  
**e-mail : beure.mairie@wanadoo.fr**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.